

Pendant la même période, soixante-dix-neuf (79) notaires sont décédés et sept (7) ont cessé de pratiquer, soit en tout quatre-vingt-six (86) membres de la profession qui sont disparus, contre cinquante-quatre (54) admissions, soit une diminution totale de trente-deux (32) membres dans la profession. Le nombre des notaires pratiquants qui devront paraître dans le prochain tableau reste de sept cent douze (712).

Pour le triennat qui s'étend de 1888 à 1891, M. le président L.-B. Galipeault donne la statistique suivante :

Aspirants et admissions à l'étude

Sessions.	Aspirants.	Admissions.
1888 octobre	16	7
1889 mai	12	11
1889 octobre	10	6
1890 mai	11	2
1890 octobre	26	24
1891 mai	12	8
Ensemble	90	58

En comparant ce tableau avec celui du sixième triennat (1885-1888), on voit que le premier lui est supérieur de douze. M. Galipeault attribuant avec raison cette augmentation aux facilités accordées par le chap. 45 de l'acte 53 Vict.

Aspirants et admissions à la pratique

Sessions.	Aspirants	Admissions.
1888 octobre	6	5
1889 mai	7	7
1889 octobre	5	3
1890 mai	18	17
1890 octobre	10	7
1891 mai	3	2
Ensemble	49	41

Le nombre des admissions à la pratique pendant le triennat de 1888-91 se trouve inférieur de treize au nombre d'admissions du sixième triennat (1885-1888).

Mais, M. Galipeault manifestait la crainte que ce résultat qui paraissait d'un bon augure pour la profession fut de courte durée, à cause sans doute de l'adoption de la loi concernant l'admission des bacheliers sans examen.